

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Contrat d'option d'achat sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – Style américain – position acheteur

Initiateur du produit : Bourse de Montréal Inc.

Site internet : https://www.m-x.ca/accueil_fr.php

Appelez le : +1 514-871-2424 pour de plus amples informations

Autorité compétente de l'Initiateur du produit pour le document d'informations clés : ne s'applique pas (l'Initiateur du produit n'est pas réglementé dans l'Espace économique européen)

Date de publication : 8 février 2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un contrat d'option négocié en bourse, régi par la législation du Canada. Ce produit est coté et négocié sur la plateforme de négociation de la Bourse de Montréal par l'entremise de son carnet central d'ordres à cours limité (CCOL). Une fois qu'une opération est exécutée, elle fait l'objet d'une novation auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ("**CDCC**"), qui agit en tant qu'émetteur, chambre de compensation et garant de tous les produits dérivés négociés à la Bourse de Montréal Inc.

Objectifs

L'objectif du produit est soit de couvrir votre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, soit de rechercher un rendement sur le produit fondé sur votre opinion des taux d'intérêt futurs. Le produit y répond en vous offrant le droit d'acheter un contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois, tel qu'identifié dans le contrat d'option (l'"**actif sous-jacent**") à un prix fixe au plus tard à une date future spécifiée.

Pour acheter une option, vous paierez la prime d'option cotée au moment de l'achat établie en appliquant un facteur de 25 \$ CAD pour tenir compte de la valeur d'un point et un facteur de 100 pour tenir compte de la notation en pourcentage. La prime d'option dépendra de multiples facteurs, notamment, mais pas exclusivement, le Prix d'exercice du contrat d'option par rapport au prix du marché de l'actif sous-jacent, la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt et le délai jusqu'à l'échéance.

Pour chaque option que vous détenez, vous aurez le droit, mais pas l'obligation, d'exercer l'option n'importe quel jour ouvrable jusqu'à la Date d'échéance au plus tard et d'acheter l'actif sous-jacent au Prix d'exercice. Le règlement aura lieu le premier jour ouvrable suivant celui de l'exercice de l'option. Si l'option d'achat est exercée, votre rendement dépendra du montant de la valeur de marché de l'actif sous-jacent excédant le montant payé pour l'actif sous-jacent (au Prix d'exercice). Le rendement sera positif si cette différence est supérieure à la prime d'option payée. Si vous n'exercez pas l'option avant la Date d'échéance, elle sera automatiquement exercée à la Date d'échéance si la valeur de marché de l'actif sous-jacent est supérieure au Prix d'exercice ("**en-jeu**") ; si l'option n'est pas en-jeu à la Date d'échéance, le produit ne sera pas exercé automatiquement et expirera sans valeur. Vous pouvez clôturer votre position n'importe quel jour avant l'exercice à la valeur de marché de la prime d'option, de la manière décrite ci-dessous à "Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?".

Dans certaines circonstances extraordinaires, telles que celles qui résultent en un mauvais fonctionnement du marché, l'Initiateur du produit peut mettre fin au produit ou apporter des ajustements aux conditions du produit.

"Date d'échéance" : le deuxième jour ouvrable bancaire à Londres précédant le troisième mercredi du mois précisé dans le contrat d'option (sous réserve d'ajustement pour les jours ouvrables). Les mois d'échéance sont disponibles sur base trimestrielle pour une période maximale de 2 ans à compter de la date de première négociation de l'option (mars, juin, septembre et décembre de chaque année), et les 2 mois non trimestriels les plus rapprochés sont également disponibles pour la négociation.

"Prix d'exercice" : le prix d'exercice de l'actif sous-jacent, tel qu'indiqué dans le contrat d'option.

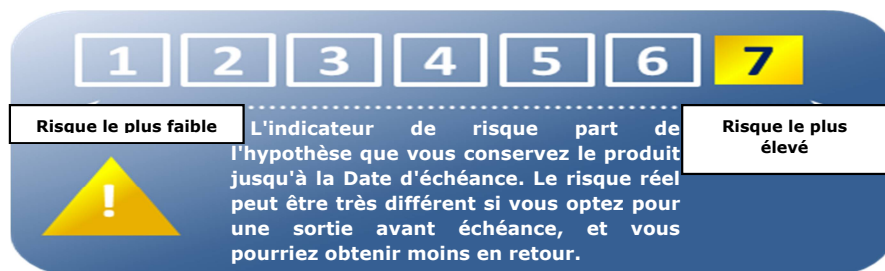
Investisseur particulier visé

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs qui :

- i) ont un horizon d'investissement jusqu'à la Date d'échéance ;
- ii) sont en mesure de supporter une perte totale du montant investi ;
- iii) ont une connaissance et une expérience approfondies des produits financiers et des marchés financiers en général ;
- iv) sont à la recherche d'un profil de rendement à effet levier ; et
- v) s'ils sont situés dans l'EEE, se trouvent dans un pays dans lequel le français est la langue officielle.

Document d'Informations Clés

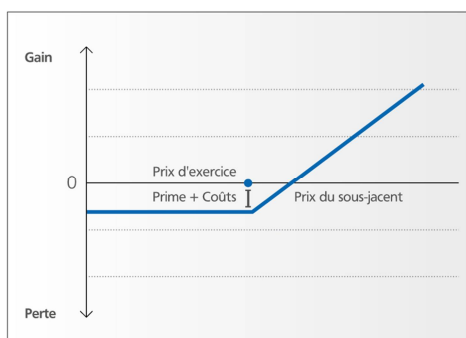
Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, **qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé**. **Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Pendant la période entre l'exercice et la livraison, la valeur de l'actif sous-jacent peut considérablement varier. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si la CDCC, votre courtier (ou tout autre intermédiaire) n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de Performance



Ce graphique montre comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez le comparer au graphique de rémunération d'autres produits.

Le graphique présente un éventail de résultats possibles ; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du sous-jacent. Pour chaque valeur du sous-jacent, le graphique montre les gains ou les pertes du produit. L'axe horizontal correspond aux différentes valeurs possibles du sous-jacent à la date d'échéance et l'axe vertical indique les gains ou les pertes.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix du sous-jacent va augmenter.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si The Montréal Exchange (MX) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Toutes les opérations soumises à la CDCC sont enregistrées au nom des membres compensateurs. Une fois l'opération acceptée, la novation se produit et l'opération initiale est remplacée par deux opérations distinctes entre la CDCC et chaque membre compensateur participant à l'opération. Chaque membre compensateur se tourne vers la CDCC pour l'exécution des obligations découlant d'une opération et non vers un autre membre compensateur. Chaque client d'un membre compensateur ne compte que sur le membre compensateur pour s'acquitter de ses obligations et non sur la CDCC.

Vous êtes donc exposé à un défaut du membre compensateur avec lequel vous traitez : en cas de défaut du membre compensateur ou s'il est incapable d'effectuer le paiement de ses obligations en vertu du produit, il se peut que vous ne receviez aucun montant dû en vertu du produit et tout paiement que vous recevriez néanmoins pourrait être retardé. Le produit n'est pas couvert par un système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent une valeur nominale de 15.000 \$ CAD¹. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de

¹ Conformément à la législation de l'UE, il est présumé aux fins de calcul que la valeur nominale du contrat à terme est le montant initialement investi.

Document d'Informations Clés

l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 15.000 \$ CAD Scénarios	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée²
Coûts totaux	118,59 \$ CAD
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,21%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.
-

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,60%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	1,60%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	N/A	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,01%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : toute période jusqu' à la Date d'échéance

Il n'y a pas de période de détention minimale et vous pouvez exercer le produit n'importe quel jour ouvrable jusqu'à la Date d'échéance au plus tard, ou bien désinvestir (c.-à-d. clôturer votre position) à tout moment pendant les heures de négociation de la plateforme au plus tard le dernier jour de négociation pour le produit, tel qu'indiqué dans le contrat d'option, en vendant l'option de compensation (étant l'option offerte par l'Initiateur du produit qui a des conditions identiques, sauf qu'il s'agit de la version désignée 'vendeur' plutôt que 'acheteur'). C'est pourquoi il n'y a pas une unique période de détention recommandée, et elle comprend plutôt la plage de périodes jusqu' à la Date d'échéance du produit.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur du produit ou de la personne qui conseille ou vend le produit peut être introduite en visitant le site Internet www.m-x.ca/accueil_contact_fr.php, par écrit à Affaires Juridiques, Bourse de Montréal Inc., Tour de la Bourse, C.P. 61, 800 Victoria Square, Montréal, Québec, H4Z 1A9 ou par courriel à legal@tmx.com.

Autres informations utiles

Pour davantage d'informations sur les conditions du produit, veuillez consulter le site : https://www.m-x.ca/produits_taux_int_obx_fr.php

Des informations concernant l'actif sous-jacent sont disponibles sur le site : https://www.m-x.ca/produits_taux_int_bax_fr.php

² Aux fins du calcul des coûts, une période de détention recommandée de 90 jours est présumée. Une période de détention présumée plus courte entraînerait un RIY plus élevé.